



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la justice OFJ

Scrutins du 17 septembre à Belprahon et Sorvilier : bilan des observateurs fédéraux

Cinq observateurs fédéraux détachés par le Département fédéral de justice et police ont suivi les opérations de dépouillement dans les communes de Belprahon et Sorvilier. Il s'agissait de la troisième et dernière mission de ce type dans la région jurassienne, après les scrutins du 24 novembre 2013 dans le canton du Jura et le Jura bernois, puis celui du 18 juin 2017 à Moutier. Le processus visant un règlement politique de la question jurassienne a pris fin avec les votes de Belprahon et Sorvilier.



Une observatrice détachée par le Département fédéral de justice et police supervise les opérations de dépouillement (photo: Radio RJB)

Outre le suivi de l'intégralité du dépouillement, les observateurs fédéraux ont supervisé le contrôle des cartes de légitimation. Ils avaient aussi scellé les urnes utilisées pour les scrutins. Ces cinq juristes de l'Office fédéral de la justice n'avaient leur domicile politique ni dans le

canton du Jura, ni dans le canton de Berne.

Le responsable des observateurs fédéraux, Jean-Christophe Geiser, a confirmé à l'issue des opérations de dépouillement que tout s'était déroulé de manière correcte.

Le but de cette mission d'observation était de garantir la régularité du scrutin et d'éviter, dans la mesure du possible, tout recours contre les résultats qui s'annonçaient très serrés. Le déploiement d'observateurs fédéraux avait été convenu dans le cadre des conférences tripartites, qui regroupent les gouvernements cantonaux bernois et jurassien sous la présidence de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, et à la demande des deux communes.

Le processus visant à trouver une solution politique à la question jurassienne prend ainsi fin. Le 10 novembre 2017, lors d'une cérémonie qui se tiendra à Moutier, l'accord sur l'institutionnalisation du dialogue interjurassien, conclu il y a 23 ans, sera dénoncé, avec pour effet la dissolution de l'Assemblée interjurassienne.

Dernière modification 17.09.2017

Contact

Office fédéral de la justice

Jean-Christophe Geiser

Bundesrain 20

CH-3003 Berne

T [+41 58 462 53 99](tel:+41584625399)

F +41 58 462 78 79

M [+41 76 527 54 86](tel:+41765275486)

<https://www.bj.admin.ch/content/bj/fr/home/aktuell/news/2017/2017-09-17.html>